



Trousseau minimum des résidents au moment de l'admission en hébergement

1. LINGE

- 1 Manteau été
- 1 Manteau hiver
- 5 Robes ou Jupes ou Pantalons
- 7 Chemises, chemisiers ou polos
- 2 Combinaisons ou Maillots de corps, ou Teeshirts
- 7 Slips
- 3 Gilets ou pulls
- 5 vêtements de nuit (pyjama ou chemise de nuit)
- 1 Robe de chambre été
- 1 Robe de chambre hiver
- 1 Paire de pantoufles adaptées
- 2 Paires de chaussures
- 7 Paires de Bas ou Chaussettes
- 7 Mouchoirs, selon les habitudes de vie du résident

Ce trousseau fera l'objet d'un marquage (nominatif à code barre) systématique

par le Service Blanchisserie du Centre Hospitalier de la Tour Blanche (CHTB), pour tous.

2. NECESSAIRE DE TOILETTE

- Shampoing
- Savonnette – gel douche
- Eau de toilette
- Brosse à dents + Gobelet
- Dentifrice
- « Stéradent » le cas échéant
- Brosse + peigne à cheveux

Ce nécessaire sera renouvelé régulièrement par la famille ou le tuteur.

Tout le linge du trousseau doit être impérativement remis au service, avant l'admission si possible et au plus tard le jour de l'admission. Ce trousseau devra être supervisé par la famille ou le tuteur pour que le résident ne manque pas de linge. Tout nouveau linge devra également être donné au service pour marquage.

Dans tous les cas, le CHTB ne saurait être tenu responsable de la perte du linge non marqué par la Blanchisserie.

NOTA : Si le linge est entretenu par la blanchisserie du CHTB, merci de ne pas utiliser de vêtements thermolactyl de type DAMART risquant d'être abîmés à la Blanchisserie. Dans le cas contraire ceux-ci sont à entretenir par les familles, de plus le linge ne supportant pas un lavage minimum de 40° ne peut pas être entretenu par le CHTB.

Merci de votre compréhension